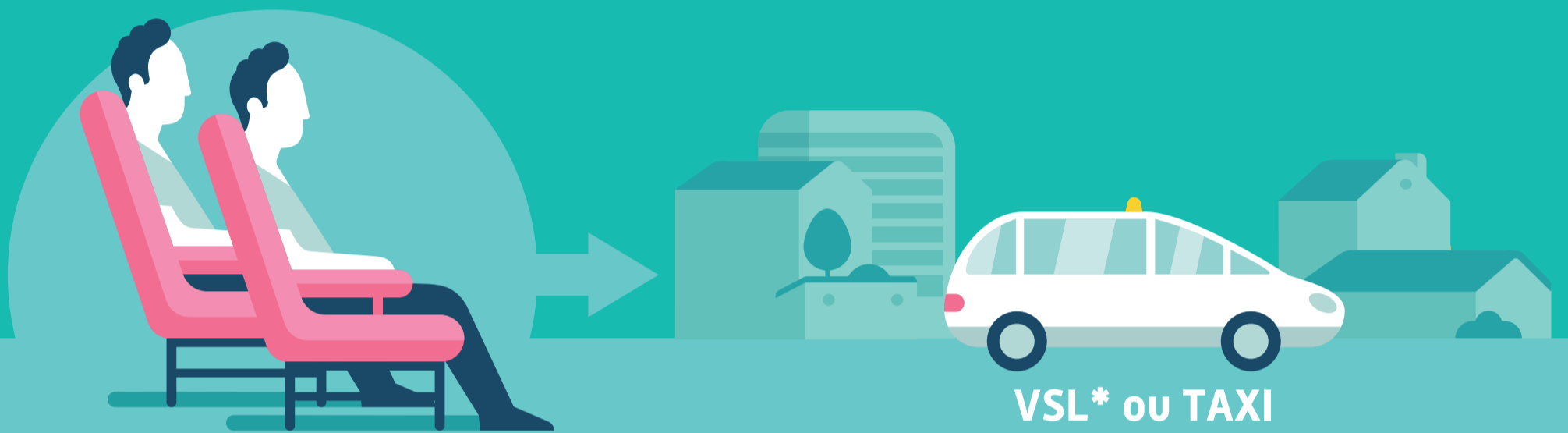




Transport partagé : On a tous à y gagner !



VSL* ou TAXI
CONVENTIONNÉ
*Véhicule Sanitaire Léger



Partager un taxi conventionné par l'Assurance Maladie ou un Véhicule Sanitaire Léger avec d'autres patients, c'est :

- **contribuer à réduire le montant de votre facture de transport**
- **participer à la sauvegarde de notre système de santé**
- **effectuer un acte citoyen en concourant à préserver notre environnement.**